

Vandelanotte*news*

ANNÉE 13 • ÉDITION 2 / JUIN 2026



Les choix audacieux de Solid John



WE KNOW HOW

Vers une obligation de
structure salariale transparente?



TAXE SUR LES PLUS-VALUES

Que se passe-t-il
en coulisses ?



L'IA DANS LES ORGANISATIONS

Nous démystifions
quelques mythes

Nikolas Vandelanotte

ANTICIPER PAIE

Aujourd'hui plus que jamais, entreprendre c'est anticiper. Les entreprises qui feront la différence demain ne sont pas nécessairement les plus grandes, mais bien celles qui se préparent dès aujourd'hui à ce qui les attend. La nouvelle législation, l'accélération technologique et les changements géopolitiques obligent de plus en plus souvent les entrepreneurs à faire des choix avant même qu'un risque ou une obligation ne se présente. Cette anticipation requiert beaucoup d'efforts mais représente aussi des opportunités pour qui sait anticiper à temps.

Vous retrouverez ce fil rouge dans les sujets de ce numéro. Quiconque envisage de vendre son entreprise a tout intérêt à tenir compte dès aujourd'hui de l'impact de la nouvelle taxe sur la plus-value. Quiconque souhaite tirer parti de la transparence salariale obligatoire pour renforcer sa politique salariale a tout intérêt à commencer dès maintenant à s'y préparer.

Quiconque utilise l'IA au sein de son organisation a tout intérêt à réfléchir au préalable à la gouvernance, aux responsabilités et aux risques. Et quiconque conclut des contrats pour des logiciels a tout intérêt à établir des accords clairs avant que des dépendances ne se créent, difficiles à résilier par la suite.

Les matières premières méritent également une place sur le radar stratégique. Dans un monde où les chaînes d'approvisionnement deviennent plus sensibles aux tensions géopolitiques, une approche réfléchie s'impose.

Pour de nombreux entrepreneurs, le principal défi aujourd'hui ne réside pas seulement dans la nature de tous ces changements, mais aussi dans leur rapidité et leur interdépendance. Les questions fiscales, juridiques, technologiques, RH et stratégiques forment un écheveau de plus en plus difficile à démêler. C'est précisément pour cette raison que nous croyons fermement en notre stratégie de « conseiller intégré » : être proche des entrepreneurs, comprendre véritablement leur contexte et ne pas nous contenter de les conseiller lorsqu'une question se pose, mais aussi anticiper la question.

Grâce à notre expertise en comptabilité, audit, fiscalité, droit, conseil en ressources humaines, gestion des risques et transformation numérique, nous allions une connaissance approfondie à un engagement sans faille. Nous ne voulons pas être un conseiller distant, mais bien un partenaire qui partage la réalité de votre entreprise. C'est ainsi que nous transformons la complexité en clarté, en choix éclairés et en solutions créatives. Et vous pourrez continuer à entreprendre en toute confiance, aujourd'hui comme demain.

Nikolas Vandelanotte

Sommaire

04

En bref

06

Les contrats de logiciels à l'ère de l'IA

08

Vers une obligation de structure salariale transparente?

09

Maîtrise des matières premières

10

Client case: « Vandelanotte évolue au rythme de notre histoire »

13

Exonérations de précompte professionnel : Contraintes liées

14

Taxe sur les plus-values : les coulisses

16

Quelques mythes sur l'IA dans les organisations

17

Vandelanotte à l'honneur

18&19

Calendrier & contact

Le Doux & Mortelmans poursuit ses activités sous le nom de Vandelanotte

Le courtier en assurances faisait déjà partie de notre groupe depuis un certain temps et poursuit désormais ses activités sous le même nom. Les entreprises et les entrepreneurs peuvent s’adresser à nous pour une approche globale de leurs assurances et de leurs risques. Parallèlement, nous renforçons notre expertise en matière d’avantages sociaux, en nous concentrant sur l’optimisation des assurances de groupe et des régimes de frais médicaux pour les entreprises.



Vandelanotte lance son propre cabinet d’avocats

C’est avec une grande fierté que nous annonçons la création de Vandelanotte Law, un cabinet d’avocats indépendant dirigé par Wannes Gardin et Veerle Buyl. Cette initiative permet dorénavant aux entrepreneurs de compter non seulement sur des conseils fiscaux, juridiques et stratégiques, mais aussi sur une assistance spécialisée en matière de contentieux et d’assistance judiciaire en cas de besoin. Vandelanotte Law travaillera en étroite collaboration avec les équipes existantes, afin que les clients puissent continuer à bénéficier d’une approche intégrée et d’une connaissance approfondie de leur entreprise.

Créer votre société, rapidement et en ligne

Pour beaucoup, l’été est le moment idéal pour réfléchir à leurs projets de carrière. Vous rêvez de vous lancer en tant qu’indépendant, de travailler en freelance ou via une société de gestion ? Avec Quickstart, Vandelanotte vous aide à démarrer rapidement et sans souci. Grâce à notre approche numérique et à nos procédures simplifiées, vous créez votre société en moins de 10 jours ouvrables.

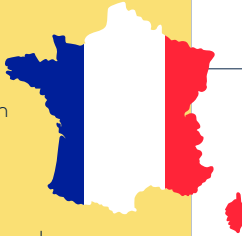
Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.vandelanotte.be/quickstart.

Conseil



Vous recherchez un (nouveau) comptable en France ?

Vandelanotte France est à votre disposition pour toutes vos activités en France. Vous souhaitez changer de comptable français ? Dans ce cas, envoyez votre lettre de résiliation au plus tard le 30/09/2026. Pas d’inquiétude : nous pouvons vous accompagner dans cette démarche et assurer ensuite un démarrage en douceur ! Plus d’infos ? **Adressez-vous à contact@vdl.be.**



Vérifiez l’obligation de retenue à la source sur les factures

Vous travaillez avec des sous-traitants ? Grâce à l’outil en ligne « Check obligation de retenue » mis à disposition par l’administration, vous pouvez vérifier si une entreprise a des dettes fiscales ou sociales pour lesquelles une retenue obligatoire s’applique sur les factures. Dans certains secteurs, comme la construction et le nettoyage, vous êtes en effet tenu de reverser directement une partie du montant de la facture à l’État lorsque votre fournisseur a des dettes. À défaut, vous pourriez être tenu pour responsable. Une vérification rapide au préalable peut donc éviter bien des problèmes.

La France s’engage elle aussi vers la facturation électronique obligatoire

À compter du 1er septembre 2026, les grandes entreprises françaises devront être en mesure de recevoir et de traiter des factures électroniques via des plateformes numériques agréées. À partir de septembre 2027, cette obligation sera étendue à toutes les entreprises assujetties à la TVA. Le réseau Peppol joue un rôle de plus en plus important en tant que norme européenne pour l’échange sécurisé de factures électroniques. Les entreprises qui exercent leurs activités en France ont donc tout intérêt à se préparer à temps à cette évolution.

90/10

en chiffres



Les contrats de logiciels à l'ère de l'IA

possédez-vous encore ce que vous payez?

Un contrat de logiciel peut ressembler à une simple formalité : une signature, un paiement, un accès à un outil. Mais aujourd'hui, l'outil évolue plus vite que le contrat. Nous sommes passés de l'achat de logiciels à la location de logiciels via le SaaS, puis aux agents IA qui exécutent des tâches à la place des programmes que vous utilisez. L'impact fiscal et juridique évolue lui aussi dans la foulée.

De la licence à l'agent

Une licence logicielle classique « sur site » est souvent acquise moyennant une redevance unique et peut être considérée fiscalement comme une immobilisation incorporelle amortissable. Un abonnement SaaS donne accès via Internet et est généralement traité comme une charge d'exploitation périodique.

Avec les services d'IA, la situation se complique. Qu'achète-t-on exactement : un accès à un logiciel, un service, un droit d'utilisation ou un résultat ? La tarification est souvent basée sur l'utilisation et les fonctionnalités changent constamment. Les termes « licence », « abonnement » ou « service » importent moins que ce qui est effectivement accordé et payé.

Développez-vous vos propres logiciels ?

Une société propriétaire d'un logiciel qu'elle a développé elle-même peut, sous certaines conditions, bénéficier de la déduction pour revenus d'innovation. 85 % des revenus nets d'innovation sont alors exonérés de l'impôt sur les sociétés, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 3,75 %. Le mode de calcul exact de ces revenus d'innovation nets dépend de l'utilisation du logiciel. Le calcul diffère selon que le logiciel est utilisé en interne ou mis à la disposition de tiers moyennant rémunération. Pour pouvoir bénéficier de ce régime, la société doit non seulement être propriétaire du logiciel protégé par le droit d'auteur, mais aussi démontrer son caractère innovant au moyen d'un avis contraignant de BELSPO.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations sur l'application de la déduction pour les revenus d'innovation, ou pour obtenir de l'aide dans la rédaction et la négociation de contrats.

Que consigner par écrit ?

La protection ne réside pas dans les bonnes intentions, mais dans les clauses. Trois d'entre elles sont essentielles.

- 01 Droits sur les données :** vos données vous appartiennent, avec un format d'exportation contraignant et un délai d'exportation clair.
- 02 Contrôle des modifications :** si le fournisseur modifie les conditions, il est tenu de vous en informer, avec un droit de résiliation en cas de modification substantielle.
- 03 Résultats et entraînement de l'IA :** le contrat précise qui détient quels droits sur les résultats, si le prestataire est autorisé à réutiliser ces résultats et si vos données peuvent être utilisées à des fins d'apprentissage automatique. Sans autorisation expresse, la réponse est non.

Aujourd'hui, les logiciels sont bien plus qu'un simple outil opérationnel. Les entreprises en sont de plus en plus dépendantes, tandis que la technologie et les conditions évoluent sans cesse. C'est précisément pour cette raison qu'il est judicieux d'examiner les contrats de logiciels d'un œil critique, non seulement sur le plan technique, mais aussi sur le plan juridique et fiscal, avant de les signer.

Éviter le lock-in vis-à-vis du fournisseur

Le « lock-in » ou verrouillage est souvent un modèle économique pour le fournisseur qui propose des formats spécifiques, des exportations limitées ou une aide à la migration moyennant un supplément financier. Avec l'IA, vos données, vos flux de travail et votre historique sont encore plus étroitement liés au système du fournisseur. Le passage à une autre solution devient donc plus difficile et plus coûteux.

Et qu'en est-il des paiements aux fournisseurs étrangers ? Ils peuvent, selon les droits accordés, être considérés comme une rémunération de services ou comme des droits d'exploitation. Dans ce dernier cas, un précompte mobilier peut s'appliquer, avec le facteur de correction de la convention de double imposition.

« Il est judicieux d'examiner les contrats de logiciels d'un œil critique, non seulement sur le plan technique, mais aussi sur le plan juridique et fiscal, avant de les signer. »

Données et droits de propriété : l'enjeu réel

Avec les logiciels d'IA, l'enjeu n'est pas l'accès, mais les données et les droits de propriété intellectuelle. Quelles données partagez-vous avec le fournisseur ? Ces données peuvent-elles être utilisées pour entraîner des modèles ? Qui détient quels droits sur les résultats générés par l'outil ? Et qui supporte le risque si ces résultats enfreignent les droits de tiers ?

Les conditions générales apportent rarement des réponses en faveur du client. Les fournisseurs peuvent modifier leurs conditions, revendiquer des droits supplémentaires sur les données des utilisateurs ou les résultats destinés à l'entraînement de l'IA, et subordonner la poursuite de l'accès à l'acceptation de ces modifications. Quiconque dépend du logiciel dispose souvent d'une marge de négociation très réduite.

PROMPT_



Elisabeth Depauw
Legal



Arne Decorte
Tax

#demandezàVandelanotte

Vers une obligation de structure salariale transparente ?

Les règles européennes en matière de transparence salariale seront transposées dans la législation nationale **à partir de juin 2026**. Les employeurs devront donc se conformer à de nouvelles obligations. Mais la transparence salariale va bien au-delà du simple exercice juridique. **Elle oblige les organisations à passer au crible l'ensemble de leur politique salariale.**

Les employeurs qui recrutent devront **communiquer les fourchettes salariales**, ils ne pourront plus poser de questions sur la rémunération antérieure et devront faire preuve d'une plus grande transparence quant aux critères de rémunération et aux possibilités d'évolution. **Une politique salariale logique, objective et explicable devient donc indispensable.**

En outre, les organisations comptant plus de **100 salariés se verront imposer des obligations supplémentaires** en matière de reporting et devront prendre des mesures ciblées lorsqu'il sera objectivement impossible de justifier un écart salarial supérieur à 5 %.

C'est précisément là que le bât blesse. La politique salariale de nombreuses organisations s'est développée au fil du temps, avec

des accords individuels, des exceptions et des composantes de rémunération qui ne sont pas toujours harmonisées. Les nouvelles règles mettent ces différences en évidence.

Toute base solide repose sur de la clarté et de la cohérence. En voici quelques éléments concrets :

- définir précisément les fonctions, les rôles et les responsabilités ;
- travailler avec des critères objectifs et neutres du point de vue du genre ;
- établir des fourchettes salariales claires ;
- communiquer de manière transparente sur la structure salariale, les évaluations et les perspectives d'évolution ;
- examiner l'ensemble des avantages salariaux, y compris les avantages extra-légaux comme les chèques-repas, les voitures de fonction et la rémunération variable.

Conclusion

Les organisations qui investissent aujourd'hui dans une structure salariale claire et objective seront mieux armées pour relever avec succès les défis liés à la transparence salariale ainsi que la mise en œuvre du budget mobilité. (voir cadre)

Budget mobilité dans le cadre d'une politique salariale transparente

Le budget mobilité s'inscrit lui aussi directement dans cette évolution. Il constitue une alternative fiscalement avantageuse à la voiture de société et contribue à une nouvelle approche de la rémunération. À partir du 1er janvier 2027, les employeurs comptant plus de 50 salariés seront en outre tenus de proposer un budget mobilité.

Le budget disponible est calculé sur la base du coût total pour l'employeur de la voiture de société à laquelle un salarié a droit, ce qu'on appelle le « total cost of ownership » ou TCO. Les salariés peuvent ensuite utiliser ce budget de manière flexible pour des solutions de mobilité durables, comme un vélo, un abonnement de train ou certains frais de logement.



Julie Van Couter
HR Advisory

Maîtrise des matières premières

La manière dont les entreprises achètent et utilisent les matières premières gagne sans cesse en importance. Des choix qui semblaient autrefois aller de soi nécessitent aujourd'hui une réflexion approfondie. Il ne s'agit pas seulement de coûts, mais aussi de disponibilité, de réglementation et de pression pour adopter des pratiques plus durables.

Les matières premières se sont raréfiées et les prix fluctuent davantage qu'auparavant. Ce phénomène se ressent immédiatement sur les marges et sur la capacité à planifier avec certitude. Les entreprises examinent donc d'un œil plus critique l'efficacité avec laquelle elles utilisent les matériaux, les alternatives envisageables et le devenir des flux résiduels. La circularité n'est plus seulement une question de durabilité, mais aussi un moyen de réduire sa dépendance et sa vulnérabilité.

La réglementation se durcit également. Des initiatives européennes telles que la PPWR et l'EUDR mettent davantage l'accent sur la transparence, l'origine et l'utilisation responsable des matériaux.

Une bonne visibilité sur la chaîne de valeur devient peu à peu une exigence fondamentale pour les entreprises.

Des choix stratégiques pour une croissance durable

L'innovation joue également un rôle important. Réfléchir dès la phase de développement des produits quant au choix des matériaux, à la durée de vie et au recyclage permet souvent d'intégrer davantage de flexibilité et de pérennité. Il en résulte des solutions qui sont non seulement plus durables, mais qui répondent aussi mieux aux attentes des clients, des partenaires et des législateurs.

Une approche réfléchie offre généralement de multiples avantages. Elle aide à mieux maîtriser les coûts, réduit la dépendance vis-à-vis des chocs externes et renforce la crédibilité auprès des clients et des autres parties prenantes. À l'inverse, un manque d'attention portée aux matières premières peut entraîner des inefficacités, des problèmes de conformité et une pression sur la chaîne d'approvisionnement.

La politique des matières premières va donc aujourd'hui

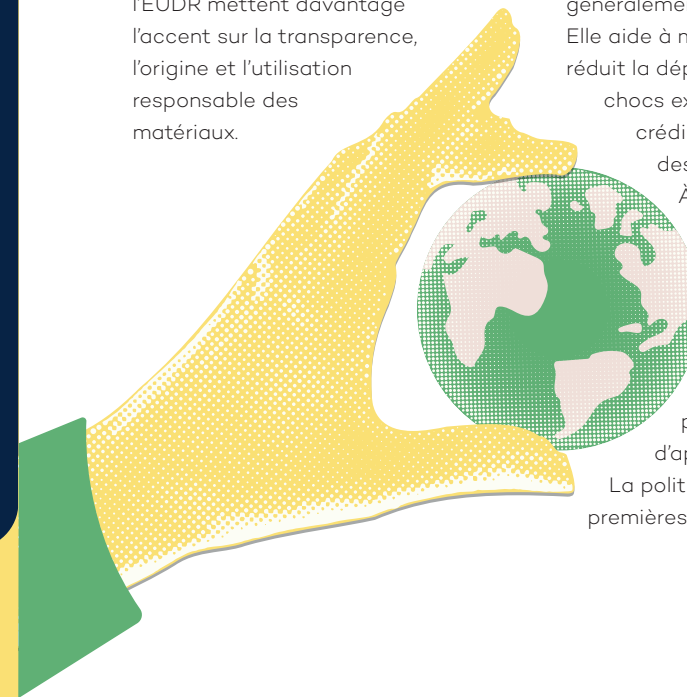
bien au-delà d'un simple enjeu opérationnel. Ceux qui ont une bonne visibilité sur leurs flux de matières et qui s'adaptent à temps à l'évolution des attentes sont également mieux armés en matière de continuité, d'innovation et d'agilité stratégique.

Optez pour une approche par étapes

Dans la pratique, tout commence souvent par une meilleure compréhension. En cartographiant clairement les flux de matières et les données sous-jacentes, on peut identifier plus rapidement les risques et les dépendances. À partir de là, il devient plus facile de traduire la réglementation en accords internes applicables. Il est toutefois important de rester réaliste : une approche par étapes avec des priorités claires fonctionne généralement mieux que de vouloir tout mener de front.



Anneleen Wydooghe
Sustainability



« Vandelanotte évolue au rythme de notre histoire »

« Un ovni dans le secteur », c'est ainsi que Lowie D'hulst décrit son entreprise Solid John. Même si les panneaux de bois étaient considérés depuis des années comme une matière première à part entière, il a délibérément choisi une approche différente. Près de sept ans après sa création, l'entreprise s'est imposée comme une référence en Belgique. Vandelanotte l'accompagne dans cette aventure depuis le tout début.

Solid John

↑
imagine more
bold moves

- ++ L'entreprise Solid John, basée à Izegem, fabrique et distribue des panneaux de bétonplex et toute une gamme de produits destinés aux couvreurs.
- ++ L'entreprise est dirigée par Lowie D'hulst et Stijn Bogaert. Elle compte aujourd'hui 13 collaborateurs.
- ++ Leur passion : aider les autres à aller de l'avant en contribuant à leur prospérité et à leur bien-être. Leur devise : « Never average ».



L'idée de Solid John est née de la pratique. « Chez Saniroof, une entreprise spécialisée dans la pose de toitures plates, j'étais chargé des achats et j'ai constaté à quel point des panneaux inadaptés de bétonplex pouvaient parfois poser des problèmes. Si vous êtes couvreur et que vous avez fait un travail impeccable, c'est quand même généralement vous qui devez assumer les frais de réparation d'une rive de toiture défectueuse. » Lowie savait que d'autres couvreurs étaient confrontés au même problème et s'est mis en quête d'une solution. « En collaboration avec nos partenaires de production, nous nous sommes attelés à la tâche et avons testé et optimisé nos premiers panneaux. Nous avons délibérément opté pour une application de niche destinée aux couvreurs et nous avons immédiatement proposé une garantie de dix ans. Nous avons ainsi pu répondre au mieux aux besoins des couvreurs. »

L'approche choisie par Solid John est différente à plusieurs égards. L'épaisseur standard sur le marché était de 18 millimètres depuis des décennies, pourtant l'entreprise a lancé une plaque de 15 millimètres. « Pour nous, la gestion responsable des forêts commence par réduire au maximum l'utilisation des matières premières, sans pour autant compromettre la qualité. Mais au départ, le marché n'était pas prêt à accepter l'idée. Tout le monde était habitué aux 18 millimètres. Nous nous sommes efforcés d'expliquer le pourquoi de ce choix et avons pu le justifier techniquement. »

Par la suite, la gamme s'est enrichie d'une colle polymère hybride et d'une vis pour la fixation de la rive de toiture. « Nous aidons les couvreurs à utiliser nos produits et démontrons notre expertise. Entre-temps, un panneau de 21 millimètres est



également devenu disponible. Ces deux panneaux et ces deux accessoires constituent encore aujourd'hui notre cœur de métier. »

Une plaque de bois n'est pas en soi un produit qui stimule spontanément l'imagination. C'est précisément pour cette raison que Solid John a misé dès le départ sur l'image de marque. « Je suis très pragmatique : une plaque de bois n'est pas le produit le plus séduisant qui soit. C'est pourquoi nous avons voulu raconter une histoire. Nous offrons aux couvreurs la sécurité, protégeons leur marge et contribuons ainsi à garantir leur prospérité. L'humour joue également un rôle important dans notre communication. »

Des moments pénibles

En quelques années, Solid John s'est imposé comme une référence en Belgique. Son parcours n'a toutefois pas été sans embûches. « Nous avons dû faire face à des problèmes de jeunesse que nous n'avions pas anticipés. Nous avons adapté notre produit, résolu les problèmes et continué notre chemin. À cause du coronavirus, notre stratégie de commercialisation a fait un flop total. Nous avons dû revoir notre modèle, mais cette expérience a fait de nous une équipe résiliente, déterminée à créer de la valeur ajoutée pour les architectes, les distributeurs et les couvreurs. Le contexte international joue également un rôle important. Lorsque le porte-conteneurs Evergreen s'est échoué, nous avons dû faire face à deux périodes sans chiffre d'affaires,

car nous ne disposions pas encore d'un stock de sécurité suffisant. Des moments pénibles. »

Vandelanotte accompagne Solid John depuis la création de l'entreprise. « On attend d'un cabinet d'expertise comptable qu'il s'occupe des comptes annuels et qu'il vous donne des conseils juridiques. Mais en cours de route, on se heurte aussi à des questions relatives aux ressources humaines, à la durabilité, à la déduction pour innovation et à de nombreux autres sujets. C'est là qu'on se rend compte de l'étendue de l'expertise dont dispose Vandelanotte. Je suis sincèrement impressionné par leur polyvalence et leur dynamisme. »

Selon Lowie, ce large soutien a fait la différence à maintes reprises. « Nos interlocuteurs connaissent notre entreprise et nous répondent rapidement. Ils nous ont aidés à surmonter quelques épisodes difficiles qui auraient pu être bien plus complexes. Et lorsque l'expertise n'est pas disponible en interne, Vandelanotte nous aide à trouver le bon partenaire. Pour un dossier de brevet et la recherche d'un partenaire RH en Indonésie, ils nous ont à chaque fois mis en contact avec les bonnes personnes. » Il conclut : « Nous croyons aux relations à long terme et estimons qu'il est important d'avoir des partenaires qui évoluent avec nous. Notre collaboration avec Vandelanotte s'inscrit parfaitement dans cette optique. »

« Mais en cours de route, on se heurte aussi à des questions relatives aux ressources humaines, à la durabilité, à la déduction pour innovation et à de nombreux autres sujets. C'est là qu'on se rend compte de l'étendue de l'expertise dont dispose Vandelanotte. »



Exonérations de précompte professionnel

Contraintes liées

Les exonérations de précompte professionnel pèsent chaque année davantage sur les finances publiques. Selon les estimations du Comité de Monitoring, ces exonérations représenteront pas moins de 4,544 milliards d'euros de dépenses publiques en 2026. Le gouvernement souhaite renforcer les contrôles pour freiner cette évolution.

Cette incitation fiscale implique que, dans certains cas spécifiques, le précompte professionnel retenu sur la rémunération des salariés ne doit pas (entièrement) être versé au fisc. Les salariés n'en subissent aucun impact et l'employeur peut conserver le montant exonéré.

Par cette mesure, le législateur entend atténuer le coût salarial élevé lié, par exemple, aux investissements en recherche et développement (exonération de précompte professionnel pour la

R&D) ou à l'octroi de primes pour le travail en équipe et de nuit (exonération pour le travail en équipe et de nuit).

Une mesure en pleine évolution : l'importance des données

Compte tenu de l'importance financière considérable de ces mesures, l'administration fiscale procède de manière de plus en plus rigoureuse. L'application de ces exonérations requiert des données correctes et détaillées. L'application de l'exonération de précompte professionnel pour la R&D nécessite de démontrer avec précision le temps que les chercheurs consacrent effectivement aux activités de R&D. Ce sont en effet les seules prestations prises en compte pour le calcul du pourcentage d'exonération.

Lors des contrôles fiscaux, l'administration demande expressément des pièces justificatives attestant des prestations et de leur lien avec les projets de R&D déclarés. Un système performant d'enregistrement du temps de travail est donc indispensable.

De plus, l'enregistrement du temps de travail deviendra obligatoire en Belgique à partir du 1er janvier 2027 dans le cadre de la réglementation relative aux temps de travail et de repos. La mise en place d'un système fiable prend donc toute son importance.

Analyser et traiter les données

La simple collecte de données ne suffit pas. Les données doivent également être correctement traitées et analysées afin d'aboutir à des conclusions exploitables et défendables. C'est d'autant plus vrai pour la mise en place de la variante bis de l'exonération de précompte professionnel pour le travail en équipe, qui nécessite des calculs complexes pour appliquer correctement l'exonération. Un enregistrement précis du temps de travail mais aussi une analyse approfondie des données et des conditions d'application deviennent indispensables. Des outils tels que Power BI ou d'autres outils d'analyse peuvent apporter une valeur ajoutée importante et vous permettre d'être mieux armé en cas de contrôle.



Thea Debbaut
Social Legal



Chelsy Deventer
Social Legal

« La simple collecte de données ne suffit pas. Les données doivent également être correctement traitées et analysées. »

Taxe sur les plus-values : les coulisses

La loi instaurant une taxe sur les plus-values réalisées sur les actifs financiers a maintenant été publiée. Si les grands principes sont connus, les règles de base impliquent toutefois un certain nombre de conséquences moins visibles. Elles accentuent encore l'importance du suivi administratif des placements et de la planification éventuelle.



Opt-in ou opt-out

Toute personne détenant des placements sur un compte-titres auprès d'un établissement financier belge dispose de deux options pour le paiement de la taxe sur les plus-values.

- **Opt-in** : la banque retient 10 % de taxe sur les plus-values lors de la vente d'actifs financiers.
- **Opt-out** : la banque n'effectue aucune retenue, les transactions sont transmises à l'administration fiscale et les plus-values doivent être déclarées ultérieurement dans la déclaration d'impôt des personnes physiques.

À première vue, la première option semble plus simple, mais un suivi administratif rigoureux reste nécessaire. Et ce, pour les raisons suivantes :

- La banque ne tient pas compte de l'exonération annuelle de 10 000 € par contribuable. De ce fait, la taxe est immédiatement retenue dès le premier euro de plus-value réalisée.
- En outre, pour le calcul de la plus-value, la banque se basera sur la valeur des actifs financiers au 31 décembre 2025, ou sur la valeur d'achat si le placement n'a été acquis qu'après cette date.

Il peut en résulter des situations étranges. Imaginons qu'une action ait été achetée avant le 31 décembre 2025 à un prix supérieur à sa valeur boursière à cette date. Dans ce cas, la banque peut prélever une taxe sur une plus-value qui, d'un point de vue économique, n'existe pas réellement.

Ceux qui optent pour la retenue automatique devront donc toujours tenir une comptabilité correcte afin d'intervenir au

moment de la déclaration d'impôt pour demander le remboursement de la taxe éventuellement payée en trop. L'avantage est toutefois que seules les transactions nécessitant une correction doivent être déclarées.

Une attention particulière pour les sociétés de personnes

Une société de personnes est une société sans personnalité juridique et donc fiscalement transparente. Lorsque des portefeuilles de titres sont détenus dans une société (familiale) et que des plus-values sont réalisées, ces plus-values doivent être déclarées par les associés personnes physiques de la société de personnes (au prorata de leur part dans la société).

Il est important de noter que ce ne sont pas uniquement les transactions sur ces portefeuilles de titres qui peuvent donner lieu à une imposition. Les adhésions, les départs ou les apports inégaux dans une société de personnes peuvent également créer une plus-value imposable. Cette situation est surprenante, car il n'y a souvent pas de vente effective d'actifs financiers. Pour les sociétés (familiales), il est donc important d'évaluer de manière approfondie les structures existantes ou nouvelles. Dans certaines situations, une restructuration peut s'avérer nécessaire pour que la société reste viable à l'avenir en tant qu'instrument de gestion patrimoniale.

« Ceux qui optent pour la retenue automatique devront donc toujours tenir une comptabilité correcte afin d'intervenir au moment de la déclaration d'impôt pour demander le remboursement de la taxe éventuellement payée en trop. »



Dries Torreele
Tax

« Ce que nous utilisons en IA reste en interne »

De nombreux collaborateurs saisissent inconsciemment des informations sensibles dans des outils d'IA : données clients, devis, chiffres financiers... En réalité, ces données sont souvent traitées sur des systèmes externes, hors du contrôle de l'organisation. Avec à la clef un risque accru de fuites de données, de perte de propriété intellectuelle, d'atteinte à la réputation et de conséquences juridiques.

« Nous savons comment l'IA est utilisée »

Dans de nombreuses organisations, l'IA est utilisée sans politique ni supervision. Cette utilisation dite « fantôme » de l'IA entraîne un traitement des données hors du contrôle du service informatique, sans logging ni surveillance, ce qui augmente les risques en matière de conformité et de sécurité.

« L'IA n'est qu'un outil supplémentaire »

L'IA est de plus en plus intégrée dans les processus et systèmes clés, avec un accès direct aux données et aux flux de travail. Il en résulte une surface d'attaque plus étendue, de nouvelles portes d'entrée pour les cybercriminels et une visibilité réduite sur ce que l'IA fait réellement.

Quelques mythes sur l'IA dans les organisations

Aujourd'hui, l'IA est devenue incontournable sur le lieu de travail. Depuis les assistants intelligents jusqu'aux fonctionnalités d'IA intégrées dans les logiciels existants, les organisations misent pleinement sur cette technologie pour gagner en efficacité. Mais c'est précisément cette adoption rapide qui crée souvent un faux sentiment de contrôle et qui rend les PME vulnérables.

« Nous reconnaissons facilement les cyberattaques »

C'était le cas autrefois. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'IA permet aux cybercriminels de générer des e-mails de phishing très réalistes, de personnaliser parfaitement leurs communications ou même d'utiliser des deepfakes à des fins frauduleuses. Une seule erreur peut suffire pour donner accès à des systèmes ou effectuer des paiements.

« Nous pouvons intervenir en cas de pépin »

Les attaques basées sur l'IA sont plus rapides et plus automatisées que jamais. La détection n'intervient souvent qu'après coup, alors que les dommages peuvent se propager en peu de temps à travers plusieurs systèmes.



Conseils de nos experts

- Utilisez des solutions d'IA sécurisées et contrôlées.
- Déterminez quelles données peuvent être utilisées ou non.
- Mettez en place des directives et une gouvernance claires en matière d'IA.
- Surveillez l'utilisation de l'IA et limitez les outils non contrôlés.
- Ne donnez accès à l'IA qu'aux systèmes nécessaires.
- Investissez dans la sensibilisation et la formation.
- Protégez les données de l'entreprise grâce à une surveillance et un contrôle d'accès rigoureux.

Interdire totalement l'IA n'est pas une solution. Optez plutôt pour une utilisation sûre et contrôlée. Les entreprises qui s'engagent dès aujourd'hui en faveur d'une adoption sécurisée de l'IA prennent une longueur d'avance durable pour demain.



Gorik Van den Bergh
IT Audit



← Nous avons accueilli notre 100^e collègue dans le département Tax & Legal !



→ Les 10 Miles d'Anvers

VANDELANOTTE



↑ Lunch avec nos stagiaires @ Pulpo



← Les entrepreneurs se réunissent lors du Crowe Engage.

À L'HONNEUR



← Notre réceptionniste Martine a pris sa retraite. Merci pour tout !



↑ Notre Finance Officer Evelyne clôture sa carrière chez Vandelanotte après plus de 40 ans de service.

Calendrier fiscal

29 juin 2026

Dépôt des fiches 281.50.

30 juin 2026

Date limite de dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques sur papier pour l'exercice d'imposition 2026 (ou proposition de modification de la déclaration simplifiée via le formulaire de réponse sur papier).

10 juillet 2026

Versements anticipés (VA2) pour éviter une majoration d'impôt (si l'exercice correspond à l'année civile).

15 juillet 2026

Date limite de dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques (ou proposition de modification de la déclaration simplifiée) pour l'exercice d'imposition 2026 via Tax-on-web, quelle que soit la personne qui dépose la déclaration (via mandataire ou non).

- Le délai est uniquement prolongé jusqu'au 16 octobre 2026 dans le cas d'une déclaration de "revenus spécifiques" (notamment les revenus des indépendants ou les revenus professionnels étrangers).

20 juillet 2026

Déclaration de TVA et listing IC pour le mois de juin.

25 juillet 2026

Déclaration de TVA et listing IC pour le deuxième trimestre 2026.

- Ce délai tombe un samedi et n'est pas prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant

20 août 2026

Déclaration de TVA et listing IC pour le mois de juillet.

14 septembre 2026

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel en 2025 et au cours de la période 1/01/2026-13/09/2026 était inférieur à 25.000 euros et qui souhaitent bénéficier du régime d'exonération à partir du 1er octobre 2026 doivent le déclarer avant le 15 septembre.

21 septembre 2026

Déclaration de TVA et listing IC pour le mois d'août.

30 septembre 2026

- Déclaration d'impôt sur les sociétés, entreprises ou personnes morales non résidentes, exercice d'imposition 2026, si la date de clôture de l'exercice financier se situe entre le 31 décembre 2025 et le 28 février 2026.
- Date limite d'introduction de la demande de remboursement de la TVA payée en 2025 dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

12 octobre 2026

Versements anticipés (VA3) pour éviter une majoration d'impôt (si l'exercice financier correspond à l'année civile).

16 octobre 2026

Date limite de dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques pour l'exercice d'imposition 2026 via Tax-on-web avec les « revenus spécifiques », quelle que soit la personne qui dépose la déclaration (via mandataire ou non).

- Les « revenus spécifiques » sont notamment les revenus des indépendants (bénéfices, profits, rémunérations des gérants et/ou certaines rémunérations des conjoints aidants), et/ou les revenus professionnels étrangers.

20 octobre 2026

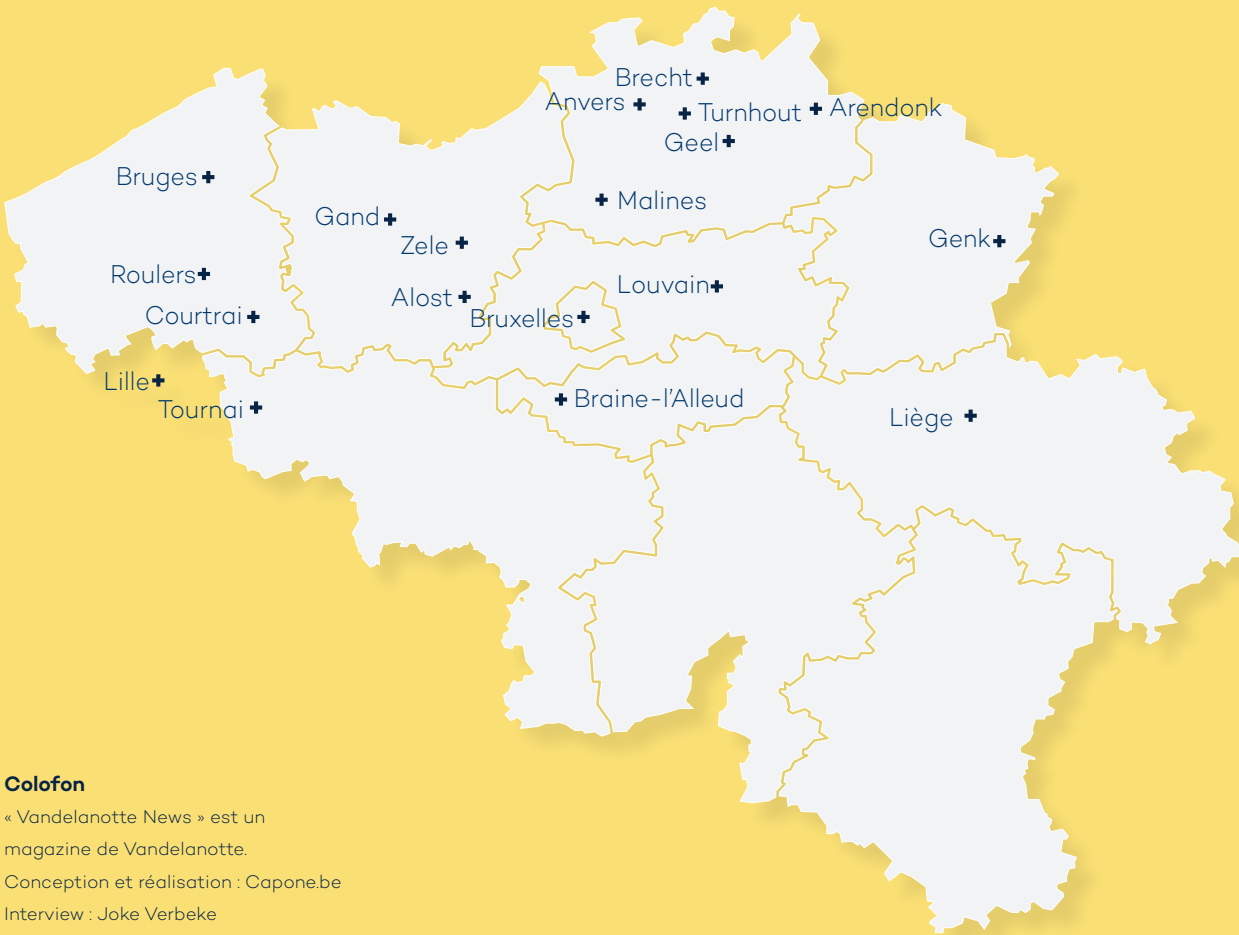
Déclaration de TVA et listing IC pour le mois de septembre.

25 octobre 2026

Déclaration de TVA et listing IC pour le troisième trimestre 2026.

- Ce délai tombe un samedi et n'est pas prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant.

Toujours un bureau à proximité



Colofon

« Vandelanotte News » est un magazine de Vandelanotte.
Conception et réalisation : Capone.be
Interview : Joke Verbeke
Photos : Reiner Van Wouterghem
Impression : INNI
Éditeur responsable :
Nikolas Vandelanotte,
Vandelanotte, Pres. Kennedypark 1A,
8500 Courtrai

Tous droits réservés. Toute reproduction et/ou diffusion de cette publication, que ce soit par impression, photocopie, publication en ligne ou par tout autre moyen, est interdite sans l'autorisation préalable de l'éditeur.



En savoir plus sur Vandelanotte ?
Consultez notre site web
www.vandelanotte.be/fr



 contact@vdl.be

 www.vandelanotte.be

 +32 56 43 80 60

 facebook.com/vandelanotteacc

 linkedin.com/company/vandelanotte

 instagram.com/vandelanotte.be

Vandelanotte